



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2021 A 20 H

Conseillers présents : Daniel BÉGUET, Valérie BERNARD, Denise VOLLAT, Thierry LADREYT, Mohammed BARBOUCHA, Serge BOURDIN, Tom CHRISTIN, Christine CHURY, Sandrine MARILLET, Pierre MENUT, Mathieu MONTESINOS, Corinne SABONNADIÈRE

Conseillers excusés : David RENAUD (donne pouvoir à Mathieu MONTESINOS), Laure DE FILPO (donne pouvoir à Thierry LADREYT), Bérangère LUCI (donne pouvoir à Corinne SABONNADIÈRE)

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures en présence des conseillers énumérés ci-dessus.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 12 FÉVRIER 2021

Le Conseil Municipal approuve, à 15 voix POUR, le compte-rendu de la séance du 12 février 2021.

2 – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 ET DES COMPTES DE GESTION 2020 – DÉLIBÉRATIONS

Il est précisé que le Compte Administratif permet au Maire de rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Le Compte de Gestion est établi par les Services de la Trésorerie. Il retrace les opérations budgétaires des dépenses et des recettes, il est en concordance avec le Compte Administratif.

La 1^{ère} Adjointe de la Commune est désignée par le Conseil Municipal pour présider aux votes des Comptes Administratifs 2020.

Compte Administratif 2020 – Commune (M 14)

Le Compte Administratif de la Commune présente un excédent de fonctionnement de 939 053,72 € et un déficit d'investissement de 469 006,04 €.

Le Conseil Municipal approuve, à 14 voix POUR et 1 NON PARTICIPATION AU VOTE, le Compte Administratif de 2020.

Compte Administratif 2020 – Restaurant Scolaire

Le Compte Administratif du Restaurant Scolaire est équilibré en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement et présente un excédent d'investissement de 13 357,34 €.

Le Conseil Municipal approuve, à 14 voix POUR et 1 NON PARTICIPATION AU VOTE, le Compte Administratif de 2020.

Compte Administratif 2020 – Eau et Assainissement

Le Compte Administratif du service de l'Eau et de l'Assainissement présente un excédent d'exploitation de 73 196,84 € et un excédent d'investissement de 23 774,27 €.

Le Conseil Municipal approuve, à 14 voix POUR et 1 NON PARTICIPATION AU VOTE, le Compte Administratif de 2020.

Comptes de Gestion 2020

Considérant que les Comptes de Gestion sont exacts et que les Comptes Administratifs sont en conformité avec les Comptes de Gestion, le Conseil Municipal, déclare, à 15 voix POUR, que les Comptes de Gestion de la Commune, du Restaurant Scolaire, du service de l'Eau et de l'Assainissement dressés pour l'exercice 2020 par le Trésorier du Centre des Finances Publiques d'AMBÉRIEU-EN-BUGEY, n'appellent ni observation, ni réserve de la part de la Commune.

3 – AFFECTATION DES RÉSULTATS – DÉLIBÉRATIONS

Affectation des résultats – Budget Principal

Compte tenu des résultats de l'exercice précédent apparaissant sur le compte de gestion et sur le compte administratif, le Conseil Municipal décide, à 15 voix POUR, d'affecter au budget primitif 2021, les résultats comme suit :

- Pour l'excédent de fonctionnement de 2020 : au 1068 la somme de 681 562,04 € et au 002 la somme de 257 491,68 €
- Pour le déficit d'investissement de 2020 : au 001 la somme de 469 006,04 €.

Affectation des résultats – Budget Restaurant Scolaire

Compte tenu des résultats de l'exercice précédent apparaissant sur le compte de gestion et sur le compte administratif, le Conseil Municipal décide, à 15 voix POUR, d'affecter au budget primitif 2021, les résultats comme suit :

- Pour l'excédent d'investissement de 2020 : au 001 la somme de 13 357,34 €.

Affectation des résultats – Budget Eau et Assainissement

Compte tenu des résultats de l'exercice précédent apparaissant sur le compte de gestion et sur le compte administratif, le Conseil Municipal décide, à 15 voix POUR, d'affecter au budget primitif 2021, les résultats comme suit :

- Pour l'excédent de fonctionnement de 2020 : au 1068 la somme de 21 626,73 € et au 002 la somme de 51 570,11 €
- Pour l'excédent d'investissement de 2020 : au 001 la somme de 23 774,27 €.

4 – FIXATION DES TAXES COMMUNALES – DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'étudier les taux des taxes communales et rappelle les taux appliqués en 2020 :

| | |
|---------------------------|---------|
| . Taxe foncière bâtie | 12,39 % |
| . Taxe foncière non bâtie | 64,84 % |

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Monsieur le Maire précise que le taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties était pour l'année 2020 de 13,97 %.

Il est nécessaire de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes suivantes pour l'année 2021 : taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties et de transférer le taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes à partir de 2021.

Le Conseil Municipal DÉCIDE, à 15 voix POUR, d'appliquer, pour l'année 2021, avec une reprise du taux départemental les taux suivants aux impôts directs locaux :

| | |
|---------------------------|---------|
| . Taxe foncière bâtie | 26,36 % |
| . Taxe foncière non bâtie | 64,84 % |

5 – VOTE DES BUDGETS 2021 – DÉLIBÉRATIONS

Dans le cadre de la préparation des budgets 2021, le Maire signale que la commission des finances s'est réunie le vendredi 26 février 2021 et le jeudi 18 mars 2021.

Budget Principal – Commune

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 1 484 421,68 €.

En section d'investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent pour un montant de 1 957 636,72 €.

Le Conseil Municipal adopte, à 15 voix POUR, le Budget Primitif de l'année 2021.

Budget du Restaurant Scolaire

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 291 478,00 €.

En section d'investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent pour un montant de 149 343,34 €.

Le Conseil Municipal adopte, à 15 voix POUR, le Budget Primitif de l'année 2021.

Budget de l'Eau et de l'Assainissement

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 126 717,11 €.

En section d'investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent pour un montant de 1 499 712,11 €.

Le Conseil Municipal adopte, à 15 voix POUR, le Budget Primitif de l'année 2021.

Décisions prises sur les travaux à entreprendre

Suite aux votes des budgets 2021, le Conseil Municipal décide d'entreprendre et de poursuivre les travaux ci-après :

Budget Principal

- Accessibilité de la Mairie
- Réalisation de plateaux routiers.
- Installation d'une bâche incendie
- Groupe scolaire : Remplacement de menuiseries et mise en place de stores extérieurs
- Groupe scolaire : Acquisition de deux tableaux interactifs
- Réfection de la Place de la Mairie
- Stade Jean Christin : Études sur la construction de nouveaux vestiaires aux normes
- Étude pour un projet de sécurisation contre la chute des rochers.

Budget de l'Eau et de l'Assainissement

- Renforcement des canalisations de distribution en eau potable et travaux sur le réseau d'assainissement
- Étude pour la création d'une station d'épuration.

6 – PRÉSENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES CONCERNANT LA GESTION DE LA CCPA SUR LES EXERCICES 2014 A 2019 – DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire indique que la Chambre Régionale des Comptes a rendu ses observations définitives concernant la gestion de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain sur les exercices 2014 à 2019.

Monsieur le Maire présente les principales recommandations de la Chambre Régionale des Comptes à la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain et la réponse écrite du Président.

Le Conseil Municipal prend acte, à 15 voix POUR, de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.

7 – GROUPE SCOLAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION AURA – DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire indique que la Région Auvergne-Rhône-Alpes a mis en place un plan « Bonus relance » pour une relance de l'économie locale via les dispositifs de soutien aux collectivités. Il fait part au Conseil Municipal de la possibilité d'inscrire dans ce plan le changement des huisseries du Groupe Scolaire et la mise en place de stores à motorisation solaire. Ce changement d'huisseries entraînerait une diminution des dépenses énergétiques.

Monsieur le Maire précise que le coût total des travaux à réaliser serait de 164 519 € HT et que la Région Auvergne-Rhône-Alpes pourrait verser une subvention de 50 % du montant des travaux à réaliser.

Le Conseil Municipal approuve, à 15 voix POUR, l'opération et les modalités de financement. Il autorise le Maire à solliciter la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'obtention d'une subvention.

8- Questions et informations diverses

8-1 Commission des travaux

Un point est fait sur les travaux en cours :

Mise en accessibilité du bâtiment de la Mairie

Les travaux sont terminés. Certaines finitions seront réalisées au cours des prochaines semaines.

Le passage de la Commission de sécurité sera demandé afin de constater la conformité et la mise en sécurité du bâtiment.

Démolition de bâtiments

Les travaux de démolition sont terminés mais les travaux pour l'aménagement des espaces ont pris du retard. Ceux-ci devraient reprendre prochainement.

8-2 Commission de l'environnement

Fleurissement de la Commune

Des travaux préparatoires seront réalisés le samedi 17 avril 2021.

La plantation de deux rangs de vigne à proximité du pressoir impose des travaux qui sont prévus le samedi 27 mars 2021.

Projet de régulation de la population de pigeons

La décision a été prise de louer un pigeonnier contraceptif. Un technicien de la société viendra prochainement sur la Commune pour étudier le lieu d'implantation de ce pigeonnier, celui-ci pourrait être installé à proximité de la salle des fêtes.

Grande Rue : Fontaine située à l'entrée Nord du Village

Un problème d'alimentation en eau a été signalé pour la fontaine située à l'entrée Nord du village. Les employés communaux n'ont détecté aucun problème technique.

8-3 Commission de la communication

Site Internet

Une réunion aura lieu le mardi 06 avril 2021.

8-4 Demandes de travaux

- Nettoyage des voiries communales : Désherbage à prévoir.
- Cimetière : Il est demandé de prévoir une nouvelle intervention de la structure d'insertion spécialisée dans les chantiers environnementaux et l'entretien des espaces verts.

8-5 Projet de mise en place d'une cabane à livres

Suite au projet d'installation d'une boîte à livres, un assemblage de caissons en bois est en cours de réalisation. Des bénévoles sont recherchés pour finaliser cette opération. Cette boîte à livres sera installée au Cœur du Village.

La cabane à livres sera, quant à elle, installée à l'Espace Ain Terre Générations Ailes, à côté de la MARPA.

8-6 Projet « Règles Élémentaires »

Le Conseil Municipal s'est engagé auprès d'une association française de lutte contre la précarité menstruelle « Règles Élémentaires » en lançant une collecte solidaire des produits d'hygiène intimes. Cette collecte s'achèvera début avril et les produits collectés seront remis à des associations, pour être distribués à des personnes démunies.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le :

Vendredi 14 mai 2021 à 20 heures

Réunion avancée au :

Vendredi 07 mai 2021 à 20 heures